

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 16 janvier 2021**

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, , Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Tailland ; Laborde Josette née

Dieudonné : pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

**Objet : Demande de M. Favata de Loubaresse pour exploiter la parcelle AN60**

Le Conseil Municipal a été destinataire de la lettre citée en objet. Chaque membre a pu s'exprimer sur cette demande. Il en résulte qu'à la connaissance du conseil municipal, aucun agriculteur ou habitant de la commune n'est intéressé pour exploiter cette parcelle. Le Maire rappelle que cette parcelle avait été boisée mais qu'elle a subi un incendie qui a ravagé les deux-tiers de sa superficie. Monsieur Favata se propose de remettre en état les terrains pour en faire un pâturage et de poser une clôture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide :**

- **De Louer à titre précaire la parcelle AN60.**
- **De demander comme contrepartie et comme seul prix de la location à M. Favata d'entretenir la piste de crête le long de la parcelle AN 60 et le long de la parcelle AT 18 en gyrobroyant la végétation sur la piste lorsque cela s'avère nécessaire.**

Pour : 7

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel